



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BELLECHASSE

N° de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS**  
**150, RUE PRINCIPALE**  
**SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

*PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :*

*M. Guillaume Vermette  
Mme Myriam Goulet  
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Denise Lapierre  
Mme Sylvie Lemelin  
Mme Diane Pouliot*

*Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse. Est aussi présente, Mme Josette Dufour, directrice générale & secrétaire-trésorière.*

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 AOÛT 2020**
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
  - 4.1 *Comptes et adoption;*
5. **DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)**
  - 5.1 *Les communiqués;*
  - 5.2 *Embauche « Agente d'accueil aux communications et service à la clientèle »*
  - 5.3 *Question(s) de l'assemblée*
6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS**
  - 6.1 *Regroupement sécurité incendie – suite*
  - 6.2 *Embauche d'un nouveau pompier*
  - 6.3 *Sécurité routière et signalisation- intersection route 279 et du 2<sup>e</sup> rang*
7. **DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**
  - 9.1 *Second projet règlement n° 348-20 modifiant le règlement de zonage #247-04 concernant des nouvelles dispositions pour les conteneurs et modification du plan de zonage par l'ajout d'un usage dans la grille de spécifications concernant la zone 17-M de façon à autoriser l'usage "Vente au détail ou location de véhicules moteurs apparentés"*



N° de résolution  
ou annotation

## **Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais**

- 9.2 *Second projet règlement 349-20 modifiant le règlement de construction no 248-04 de façon à restreindre les garages de toile d'usage commercial, industriel et agricole*
- 9.3 *Règlement 350-20 modifiant le règlement 308-14 chapitre 9 «Les animaux»*
- 9.4 *Nomination des officiers et/ou contrôleurs concernant les dispositions sur les chiens du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (n° 308-14, chapitre 9)*
- 9.5 *Abrogation de la résolution n° 191220 – demande d'appui à un projet à la CPTAQ – Mario Vermette et Ferme Paul-Aimé Vermette & Fils inc*
- 9.6 *Avis favorable à l'orientation préliminaire modifiée de la Commission de protection du territoire agricole relativement au dossier 380986 de demande à portée collective*

### **10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**

### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**

*Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.*

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

200901

*IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉ PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu avec modifications (ajouts 6.3, 9.5 et 9.6).*

*Adopté unanimement.*

#### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 AOÛT 2020**

200902

*Pour le procès-verbal du 11 août 2020 :*

*IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 11 août 2020 tel que présenté et déposé à la table du conseil.*

#### **4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:**

##### **4.1 COMPTES ET ADOPTION**

200903

*IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

*ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois d'août 2020 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :*

N° de résolution  
ou annotation

<i>Administration générale :</i>	26 257.29	\$
<i>Sécurité publique:</i>	2 722.06	\$
<i>Transport routier:</i>	28 475.74	\$
<i>Hygiène du milieu:</i>	13 129.30	\$
<i>Santé &amp; Bien-être</i>	0.00	\$
<i>Aménagement et urbanisme</i>	1 162.14	\$
<i>Loisirs et culture:</i>	15 047.60	\$
<i>Frais de financement :</i>	0.00	\$
<i>Activités financières :</i>	0.00	\$
<b>TOTAL :</b>	<b>86 794.13</b>	<b>\$</b>

*Adopté unanimement.*

### **5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):**

#### **5.1 LES COMMUNIQUÉS**

##### **5.1.1 PARTENARIAT TOURNOI DE GOLF ANNUEL (VISIBILITÉ)**

*Une demande de partenariat est déposée dans le cadre du tournoi de golf annuel comprenant un plan de visibilité par la Chambre de commerce Bellechasse Etchemins. Après échanges, les membres du conseil ne souhaitent pas donner suite à la demande.*

##### **5.2 EMBAUCHE «AGENTE D'ACCUEIL AUX COMMUNICATIONS ET SERVICE À LA CLIENTÈLE»**

*ATTENDU l'affichage du poste «Agente d'accueil aux communications et service à la clientèle»;*

*ATTENDU les candidatures reçues;*

*ATTENDU la recommandation du comité d'embauche;*

*IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET*

*ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de Mme Diane Mercier à titre d'agente d'accueil aux communications et service à la clientèle;*

*QUE son entrée en poste soit effective le 31 Août 2020;*

*D'autoriser Mme Josette Dufour, directrice générale, à signer le contrat de travail selon les termes entendus entre les parties.*

#### **5.3 QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE**

*Aucune question n'est posée à l'assemblée.*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

### 6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:

#### 6.1 REGROUPEMENT SÉCURITÉ INCENDIE – SUITE

*ATTENDU la résolution n° 200807 à l'effet que le Conseil municipal de Saint-Gervais demandait notamment de connaître le nom des municipalités qui se seront engagées à poursuivre les travaux par résolution (municipalités participantes);*

*ATTENDU QUE sur réception des informations demandées précédemment, le Conseil municipal de Saint-Gervais doit réévaluer son intérêt à poursuivre les travaux et ce, en fonction de la localisation des municipalités restantes et doit statuer sur sa volonté de poursuivre les réflexions;*

*ATTENDU QUE les municipalités suivantes ont signifié leur intention de ne pas poursuivre les travaux de réflexion portant sur le regroupement des services : La Durantaye, Honfleur, Saint-Vallier, Saint-Charles, Saint-Raphaël;*

200905

*ATTENDU QU'il devient difficile d'envisager la mise en commun des services de sécurité incendie vu la localisation desdites municipalités participantes et les combinaisons possibles pour développer des arrangements pour des services partagés;*

*IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET*

*ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais souhaite cesser les travaux de réflexion tant qu'à la mise en place d'une Régie;*

*D'informer les municipalités qui ont contribué à l'analyse des options de la mise en commun des services de sécurité incendie de la décision de la municipalité de Saint-Gervais;*

*De remercier tous les participants qui ont contribué de près ou de loin à alimenter lesdites réflexions.*

#### 6.2 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

*ATTENDU l'importance de reconnaître que les ressources les plus précieuses de tous les services de sécurité incendie sont les ressources humaines;*

200906

*ATTENDU QUE la capacité de protéger la communauté repose notamment sur la disponibilité des personnes formées et disposées à répondre en cas de besoin;*

*ATTENDU le besoin exprimé par le chef pompier de la municipalité à l'effet qu'il faut embaucher un nouveau pompier afin d'assurer une relève;*

*IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais autorise l'embauche d'un nouveau pompier dès maintenant et fasse le nécessaire pour sa formation et ce, dès 2021.*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

### 6.3 SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET SIGNALISATION – INTERSECTION ROUTE 279 ET DU 2<sup>E</sup> RANG

N° de résolution  
ou annotation *ATTENDU QUE la route 279 est une route régionale;*

*ATTENDU QUE la route 279 est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec notamment en ce qui a trait à l'entretien et la signalisation;*

*ATTENDU le nombre élevé d'accidents à cette intersection;*

200907

*ATTENDU QUE le panneau lumineux installé à 300 mètres de l'arrêt situé à l'intersection de la route 279 et du 2<sup>e</sup> rang ainsi que le marquage directement sur la voie routière s'avèrent insuffisants pour assurer la sécurité routière;*

*ATTENDU QUE la municipalité souhaite que des actions soient posées comprenant l'installation de nouveaux équipements pour assurer la sécurité des gens;*

*IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU d'adresser une demande au Ministère des Transports du Québec afin d'installer les équipements requis visant à améliorer et assurer la sécurité des personnes;*

*De déposer une copie de la résolution au comité Action-sécurité 279.*

### 7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

#### 8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

*Les conseillers(ères) discutent de leurs dossiers respectifs à tour de rôle.*

*Mme Myriam Goulet, conseillère, invite les conseillers à l'assemblée générale de Loisirs Saint-Gervais qui aura lieu le 15 septembre prochain.*

#### 9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT :

9.1 SECOND PROJET RÈGLEMENT 348-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 247-04 CONCERNANT DES NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LES CONTENEURS ET MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE PAR L'AJOUT D'UNE USAGE DANS LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LA ZONE 17-M DE FAÇON À AUTORISER L'USAGE «VENTE AU DÉTAIL OU LOCATION DE VÉHICULES MOTEURS APPARENTÉS»

*Ce point est reporté.*



200908  
N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

### 9.2 SECOND PROJET RÈGLEMENT 349-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 248-04 DE FAÇON À RESTREINDRE LES GARAGES DE TOILE D'USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET AGRICOLE

*ATTENDU l'avis de motion de même que le premier projet de règlement déposés et adoptés lors de la séance du conseil tenue le 3 mars 2020;*

*ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 31 août 2020;*

*ATTENDU le dépôt du second projet de règlement no 349-20 modifiant le règlement de construction no 248-04 de façon à restreindre les garages de toile d'usage commercial, industriel et agricole;*

*IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

*APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU QUE soit adopté le second projet de règlement no 349-20 sans changement et modifiant le règlement de construction no 248-04 de façon à restreindre les garages de toile d'usage commercial, industriel et agricole, tel que rédigé et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.*

### 9.3 RÈGLEMENT 350-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 308-14 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS, CHAPITRE 9 «LES ANIMAUX»

*ATTENDU QUE le règlement provincial concernant l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens est entré en vigueur le 3 mars 2020;*

200909

*ATTENDU QUE le règlement actuellement appliqué (n° 308-14) par rapport aux chiens dans la municipalité doit être modifié de façon à ne pas être en contradiction avec le règlement provincial;*

*ATTENDU l'avis de motion donné par Mme Myriam Goulet, conseillère, lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2020;*

*ATTENDU le projet de règlement déposé lors de la séance du conseil du 1<sup>e</sup> septembre 2020;*

*IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU*

*ET RÉSOLU d'adopter le Règlement no 350-20 modifiant le Règlement 308-14 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, chapitre 9 «Les animaux»*

*QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.*

*Adopté unanimement.*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

### NOMINATION DES OFFICIERS ET/OU CONTRÔLEURS CONCERNANT LES DISPOSITIONS SUR LES CHIENS DU RÈGLEMENT n° 308-14 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur à l'échelle provinciale le Règlement d'application de la Loi à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens visant à établir une procédure pour la gestion des chiens et la déclaration des chiens dangereux dans les municipalités;*

200910

*ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RSPPPP) et que ce règlement contient des dispositions relativement à la gestion et la déclaration des chiens;*

*ATTENDU QUE la municipalité a fait le choix de déléguer l'application dudit règlement provincial à partir de septembre 2020;*

*ATTENDU QUE d'ici la délégation de l'application du règlement provincial et du RSPPPP un amendement doit être apporté à ce dernier de manière à modifier la nomination des officiers et/ou contrôleurs chargés de l'application des articles 9.1.1, 9.2.1, 9.2.2, 9.2.3, 9.2.4 et 9.2.5;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ MYRIAM GOULET*

*APPUYÉ DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QU'Escouade Canine MRC 2017 ainsi que ses employés et mandataires soient habilités à appliquer le Règlement d'application de la Loi à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens;*

*QU'Escouade Canine MRC 2017 ainsi que ses employés et mandataires soient habilités à appliquer les articles 9.1.1, 9.2.1, 9.2.2, 9.2.3, 9.2.4 et 9.2.5 du Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés pour la municipalité de Saint-Gervais;*

*D'autoriser Mme Josette Dufour, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à cette délégation auprès d'Escouade Canine MRC 2017.*

*Adopté à l'unanimité*

9.5 *ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 191220 – DEMANDE D'APPUI  
AU PROJET DE LA CPTAQ – MARIO VERMETTE ET FERME PAUL-AIMÉ  
VERMETTE & FILS INC.*

*ATTENDU la résolution n° 191220 visant à appuyer la demande à la CPTAQ pour Mario Vermette et Ferme Paul-Aimé Vermette & fils inc;*

200911

*ATTENDU QU'il y a lieu de préciser certains aspects dans le cadre de l'étude du dossier 426431 de la CPTAQ et de corriger notamment ladite résolution;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN*



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

*ET RÉSOLU de confirmer l'appui à la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Mario Vermette et Ferme Paul-Aimé Vermette & Fils inc. afin de faire autoriser l'aliénation et lotissement d'une partie du lot 3 197 737 du Cadastre du Québec, circonscription de Bellechasse au moyen de l'acte d'échange et servitudes joint à la présente demande ainsi que l'utilisation autre que l'agriculture.*

### 9.6 AVIS FAVORABLE À L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE MODIFIÉE DE LA CPTAQ RELATIVEMENT AU DOSSIER 380986 DE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE

*ATTENDU que la MRC de Bellechasse a déposé, le 18 juin 2014, au nom de la municipalité de NOM DE LA MUNICIPALITÉ, une demande en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);*

*ATTENDU que l'article 59 permet à la CPTAQ de déterminer dans quel cas et sous quelles conditions de nouvelles utilisations résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;*

*ATTENDU que la décision devant être rendue par la CPTAQ relativement à cette demande regroupera également les deux (2) décisions précédentes de demande à portée collective (article 59) datant de 2008 (dossier 351527) et 2013 (dossier 374377) au sein d'une seule et même décision;*

*ATTENDU que la CPTAQ a publié une orientation préliminaire le 23 novembre 2018 relativement à la demande effectuée par la MRC;*

*ATTENDU que l'orientation préliminaire modifiée publiée par la CPTAQ le 30 avril 2020 a fait l'objet d'une analyse et que celle-ci respecte les volontés et recommandations émises par la municipalité;*

200912

*ATTENDU que l'article 62.6 de la LPTAA stipule que la CPTAQ doit avoir reçu l'avis favorable des personnes intéressées pour rendre une décision sur une demande soumise en vertu de l'article 59.*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU*

*ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais confirme son avis favorable à l'orientation préliminaire modifiée à la CPTAQ relativement au dossier 380986 de demande soumise en vertu de l'article 59 de la LPTAA.*

### 10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE:

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



Je, soussigné, Josette Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020.

\_\_\_\_\_  
Josette Dufour  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

**11. LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

200913

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h15

Adopté unanimement.

Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

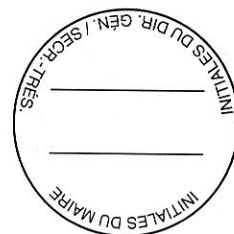
À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

*Manon Goulet*

\_\_\_\_\_  
Manon Goulet,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Josette Dufour,  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation

